

Commune de Mont-la-Ville / Rapport commission de gestion

Exercice 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à son mandat, la Commission de gestion, composée de Mmes Annick Corpataux, Laurence Tardy et MM. Pierre-Alain Moullet, Marc Henri Schüpbach et Eric Delacrétaz, rapporteur, s'est réunie les 11 et 16 mai pour contrôler les comptes communaux de l'exercice 2021. La Commission avait à sa disposition :

- Le détail du bilan et des comptes 2021 et le préavis municipal 03/2022.
- Le rapport de l'analyse financière établi par la Fiduciaire Pierre Busset.
- Le rapport de gestion de la Municipalité année 2021.

1) Vérification des écritures

La Fiduciaire GRF Société fiduciaire SA a procédé à la vérification des écritures comptables et a établi un rapport qui en valide l'exactitude. La Commission a fait quelques pointages. La bonne tenue des comptes et l'exactitude des écritures sont ainsi démontrées. L'excellent travail de la boursière, Mme Gisèle Martinet est à relever.

2) Résultat Exercice 2021 / Respect du budget / Evolution par rapport à l'année précédente

2.1 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice écoulé se solde par un excédent de revenus de **8'939. --**, alors que le budget prévoyait une perte de revenus de **33'091. --**.

Par rapport au budget, les revenus sont supérieurs de 562'668. -- et le montant des charges est lui aussi supérieur, de 520'638. --.

Les écarts sont principalement liés à des prélèvements sur fonds de réserve avec amortissements supplémentaires et à des mouvements liés à la péréquation financière des communes.

2.2 Respect du budget

Pour les postes liés à la gestion courante de la Commune, la Municipalité a bien suivi les différents postes du budget. L'explication des principaux écarts est donnée par la Municipalité dans son rapport sur les comptes, lié au préavis. La Commission de gestion en a vérifié le contenu.

2.3 Evolution par rapport aux années précédentes

Afin de suivre l'évolution de manière objective, en faisant abstraction des mouvements liés aux investissements et amortissements, nous constatons que pour les comptes de fonctionnement, les charges ont augmenté de 10% par rapport à 2019 et en parallèle, les revenus ont aussi augmenté de 10%. Dans le même temps la population a évolué de + 3,6%, pour passer la barre des 500 soit 508 habitants.

3) Fonds de réserve – Amortissements

3.1 Attributions et prélèvements aux fonds de réserve

La commission a vérifié que pour les domaines : Ordures ménagères - Epuration - Service des eaux, les montants des taxes prélevés ne sont utilisés que pour les domaines réciproques et que les excédents ont bien été attribués aux fonds de réserve réciproques, soit un montant total de 605. --.

Des autres attributions ont été effectuées pour les fonds forestiers, 63'956. --, pour le chalet du Pré-de-Joux, 21'967. -- et 300'000. -- pour les investissements futurs.

Des prélèvements aux fonds de réserve ont été effectués du « Fond d'invest. Futurs » pour 20'000. -- et 60'000. -- du « Fond affecté à l'épuration ». Ces montants figurent bien au bilan au chapitre 28. Les montants prélevés ne réduisent que modérément le montant des réserves à disposition qui s'élève encore à 1'822'758. --. Ils sont donc justifiés.

3.2 Amortissements du patrimoine administratif obligatoires – supplémentaires

Les amortissements obligatoires se montent à 180'739. --, soit 31'400. -- plus élevés que le budget. Des amortissements supplémentaires ont été effectués, soit : 20'000. -- pour « Achat tracteur » et 60'000. -- pour « Sép. Place Battoir ».

La Commission de gestion valide les montants de ces amortissements.

3.2 Amortissements du patrimoine financier

Aucun amortissement comptabilisé en 2021.

4) Investissements, vérification des crédits d'investissement

4.1 Investissements liés au patrimoine administratif

Ces investissements sont considérés d'utilité publique. Le montant total des dépenses est de 319'910. -- sans aucune recette/subvention. Le tableau récapitulatif dans le dossier des comptes donne le détail des dépenses. En résumé, le gros poste concerne Egouts-Epuration pour 274'147. -- .

4.2 Investissements liés au patrimoine financier

Les dépenses se montent à 495'826. -- avec des recettes (subventions) pour 453'910. --, le tout lié au Pré-de-Joux, ce qui signifie une dépense nette de 41'915.--

La Commission a procédé au contrôle du respect des crédits accordés et des subventions reçues selon les préavis.

5) Domaines et bâtiments

5.2 Forêts

Le rapport de la Municipalité donne le détail de l'activité forestière. Le volume de bois coupé a été conséquent, avec une belle tenue du prix de vente, ce qui a permis des rentrées importantes. Il faut noter que les aides et subventions restent essentielles pour l'équilibre de ce compte, même lorsque le prix du bois est élevé.

5.3 Bâtiments

Les rentrées liées aux locations et les dépenses d'entretien courant sont conformes au budget.

6) Travaux – routes et chemins –réseau égouts et épuration

Les dépenses d'entretien sont détaillées dans le rapport de la Municipalité et sont conformes au budget.

7) Instruction publique et cultes

Les dépenses sont légèrement inférieures au budget et les recettes légèrement supérieures. A noter que les recettes liées à la péréquation sont considérables pour notre commune.

8) Sécurité sociale

Nous dépendons des participations éditées par le canton. Bien qu'en diminution par rapport à l'exercice précédent, l'écart entre charges et revenus reste important soit de l'ordre de 226'000.--

9) Services industriels

Les dépenses liées à l'entretien du réseau sont un peu inférieures au budget, alors que les revenus sont légèrement supérieurs au budget. Le prélèvement sur fonds de réserve budgété n'a pas été nécessaire.

10) Analyse financière

Selon les directives cantonales, chaque collectivité publique est soumise à une analyse financière ayant pour but d'assurer la pérennité de celle-ci. Pour cet exercice, nous notons :

10.1 Analyse des ratios

Cette analyse laisse apparaître des résultats très bons, preuve d'une situation financière saine, soit :
La capacité de financement de l'endettement à 34,37%, indicateur en amélioration, résultat excellent
La capacité d'autofinancement à 21,15%, aussi en amélioration, se situe en dessus de la cible de 20%, résultat excellent, bien au-dessus de la moyenne vaudoise.
La part des revenus consacrée au paiement des intérêts est de 1,16% et elle est jugée bonne. A noter que le taux d'intérêt moyen des emprunts passe de 0,44% à 0,86%.

10.2 Marge d'autofinancement

Cet exercice se solde par un excédent de marge d'autofinancement (cash-flow) de 576'205. --. Cette marge est très bonne, légèrement supérieure à la moyenne des 10 dernières années.

10.3 Financement des investissements

L'analyse sur les 10 dernières années montre que la part d'autofinancement, bien qu'aidée par la vente de patrimoine, est très importante avec un ratio proche de 90%.

10.4 Evolution de l'endettement

L'excédent de la marge d'autofinancement a permis une diminution de la dette qui se situe maintenant à 1'676'607.--. L'endettement total par habitant passe à 7'203.--. Notre Commune est maintenant bien placée par rapport à la moyenne des communes vaudoises.

10.5 Situation de l'emprunt

Concernant l'emprunt, l'indicateur « Quotité de dette brute » (relation entre emprunts et revenus de fonctionnement) passe de 157% à 137%, qui fait revenir Mont-la-Ville à une qualification dite « moyenne ».

11) Analyse du bilan

11.1 Couverture financière des fonds de réserve

C'est l'écart entre l'actif disponible et le montant des fonds de réserve. L'excédent financier se monte à 146'642. --, soit un ratio de 93.1.4%, en légère baisse par rapport à l'an dernier. Cette baisse est due à l'attribution de 300'000. -- aux fonds de réserve.

11.2 Niveau des emprunts

Notre patrimoine reste très nettement excédentaire à nos emprunts.

12) Différents points-remarques sur la gestion communale

12.1 Dénégement

La Commission se fait écho de plusieurs remarques des habitants qui ont constaté une dégradation de la qualité du déneigement. Les 2 points principaux évoqués concernent les horaires de déneigement le matin, jugé souvent trop tardif et la fréquence du salage qui laisse à désirer.

12.2 Sécurité informatique

Se référant aux nombreuses tentatives de cyber attaques visant les communautés publiques, la Commission recommande vivement que ce point/risque soit traité de manière pro-active afin d'éviter des pertes de données ou des demandes de rançon. De nombreuses communes ont lancé de tels programmes d'audit de leur système.

12.3 Abris PC

Au vu des préoccupations liées aux conflits actuels, une information concernant les lieux des abris PC serait appréciée.

13) Conclusion / proposition

La Commission relève la bonne tenue du budget concernant l'ensemble des dépenses et revenus de fonctionnement ainsi que la bonne gestion des affaires courantes. Elle relève aussi l'excellent travail de la boursière.

Au vu des éléments énoncés dans ce rapport, la Commission de gestion propose donc à l'assemblée :

- 1°) D'adopter les comptes 2021 tels que présentés.**
- 2°) De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2021.**

Pour la commission Mme Annick Corpataux, Laurence Tardy et MM. Pierre-Alain Moullet, Marc Henri Schüpbach et Eric Delacréta, rapporteur